

EXIGENCES EN CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

À L'INTENTION DES PARENTS-ÉDUCATEURS



Coordination et rédaction

Direction de l'enseignement à la maison

Direction générale de l'enseignement privé et de l'enseignement à la maison

Sous-ministériat de l'excellence scolaire et de la réussite éducative

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-95401-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-95403-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
L'ÉCHÉANCIER DE L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON	6
1 LE PROJET D'APPRENTISSAGE	8
1.1 Description de l'approche éducative choisie	10
1.2 Description sommaire des activités choisies	10
1.3 Autres matières, disciplines, connaissances et compétences	12
1.4 Ressources éducatives qui seront utilisées	12
1.5 Organisation(s) contribuant aux apprentissages et leur contribution	13
1.6 Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage	13
1.7 Dernier niveau des services éducatifs reçus d'un établissement d'enseignement	14
1.8 Mode(s) d'évaluation des apprentissages	14
1.8.1 Épreuve imposée par le ministre : informations complémentaires	16
2 LA RENCONTRE DE SUIVI	20
2.1 Partage d'observations	20
2.2 Traces d'apprentissage	21
3 L'ÉTAT DE SITUATION	24
3.1 Activités réalisées	24
3.2 Temps approximatif ayant été alloué aux activités	24
3.3 Modification(s) apportée(s) au projet d'apprentissage	25
4 LES BILANS DE LA PROGRESSION (bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet)	28
4.1 Mode(s) d'évaluation utilisé(s)	28
4.2 Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages	29
4.2.1 Difficultés dans la progression des apprentissages de votre enfant	31

TABLE DES MATIÈRES (suite)

5	L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	34
5.1	Conclusions de l'évaluation des apprentissages	34
5.2	Portfolio soumis au ministre	35
5.2.1	Évaluation des parents-éducateurs	35
5.2.2	Preuves d'apprentissage représentatives et contextualisées	36
5.2.3	Commentaires de l'enfant (facultatif)	38
6	QUELQUES RESSOURCES UTILES	40
	Liens pratiques en enseignement à la maison	40
	Ressources pédagogiques générales	41
	Ressources pédagogiques – Domaine des langues	42
	Ressources pédagogiques – Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie	44
	Ressources pédagogiques – Autres domaines	44
	Ressources – Adaptation scolaire	45
	Ressources culturelles	46

Bienvenue dans le monde de l'enseignement à la maison !

Vous retrouverez dans ce guide l'expression distinctive de l'enseignement à la maison. Le choix des couleurs vives est le signe du foisonnement et du dynamisme des expériences : à chaque famille sa couleur !

Les bulles, les cercles et les pictogrammes rappellent le sérieux avec lequel les familles s'investissent dans ce vaste projet. Parallèlement, cette iconographie fait un clin d'œil à l'idée de satellite, pour évoquer le sentiment de communauté et d'interrelation qui nous unit dans la poursuite d'un même objectif, l'épanouissement de chaque enfant.

Nous espérons que cette identité visuelle saura illustrer les possibilités infinies de l'enseignement à la maison ainsi que l'ouverture qui nous anime toutes et tous !

INTRODUCTION

Au Québec, l'enfant qui reçoit un enseignement à la maison¹ bénéficie d'une dispense de l'obligation de fréquenter une école dans la mesure où les conditions prévues par le cadre juridique applicable sont remplies. Ce cadre vise notamment à assurer que ce mode d'instruction contribue au développement du plein potentiel de l'enfant, à sa réussite éducative et à sa qualification en vue des études postsecondaires ou de son intégration au marché du travail.

Le présent document décrit les exigences ministérielles² pour le primaire et le secondaire en contexte d'enseignement à la maison. Il vise entre autres à vous soutenir, en tant que parents-éducateurs, en présentant les attentes liées aux différentes étapes réglementaires de l'enseignement à la maison. Il contient des explications, des exemples, des astuces et des suggestions.

En complément, des outils sont disponibles pour vous aider à répondre aux différentes obligations réglementaires. Il s'agit de canevas qui servent à décrire le projet d'apprentissage, à dresser l'état de situation et à élaborer les bilans de la progression de l'enfant. Vous trouverez ces canevas dans l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#) et sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#). Des vidéos explicatives sont également disponibles. Vous pouvez les visionner à partir de la [liste de lecture YouTube DEM Enseignement à la maison](#).

Formulaires en format PDF du Ministère

Si vous optez pour les différents formulaires en format PDF du Ministère, vous devez utiliser une version récente du logiciel Acrobat Reader pour les remplir. Il est possible de télécharger gratuitement la version appropriée de ce logiciel sur le [site Web d'Adobe](#). Pour saisir des données dans le formulaire, vous devez d'abord l'enregistrer sur votre poste de travail puis l'ouvrir avec Acrobat Reader. Pour avoir accès à toutes ses fonctionnalités, il est essentiel de ne pas l'ouvrir avec une tablette, un téléphone intelligent ou en mode prévisualisation.

La Direction de l'enseignement à la maison (DEM) peut répondre à vos questions et vous offrir du soutien en lien avec l'élaboration des documents à transmettre. Elle peut aussi jouer un rôle-conseil, notamment au regard des activités, des ressources pédagogiques, des programmes d'études et du suivi de la progression des apprentissages. En tout temps, n'hésitez pas à communiquer avec votre personne-ressource pour obtenir de l'aide ou des réponses à vos questions.

1. La Direction de l'enseignement à la maison assure le suivi des enfants assujettis à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de l'article 14 de la *Loi sur l'instruction publique*.
2. Le respect des exigences ministérielles s'appuie sur différents critères, notamment la présence d'informations pertinentes et suffisantes pour chacun des éléments requis en vertu du *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01), du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et de certaines balises administratives définies par la Direction de l'enseignement à la maison (DEM).

Liste des abréviations utilisées

DEM	Direction de l'enseignement à la maison
CSS	Centre de services scolaire
CS	Commission scolaire
PFEQ	Programme de formation de l'école québécoise
PDA	Progression des apprentissages
Règlement	Règlement sur l'enseignement à la maison

Liste des icônes utilisées

 Exemples

 Astuces

 À vérifier

 Important

Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison

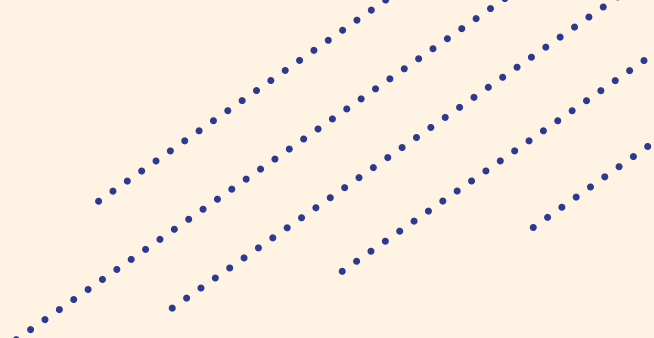
L'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#), disponible sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#), est le moyen privilégié à utiliser pour communiquer avec votre personne-ressource, déposer les documents à transmettre en cours d'année et accéder à la documentation importante ainsi qu'à des canevas pratiques. Au besoin, consultez le [Guide de l'utilisateur](#) ou contactez votre personne-ressource.

L'ÉCHÉANCIER DE L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

Le tableau suivant précise les étapes réglementaires de l'enseignement à la maison. Il indique les actions à entreprendre et les dates à respecter en fonction du moment où vous avez commencé l'enseignement à la maison.

Étapes réglementaires	Votre enfant est à la maison depuis le début de l'année scolaire	Votre enfant cesse de fréquenter une école au cours de l'année scolaire
Avis de déclaration annuelle³	Envoi à la DEM et au centre de services scolaire (CSS) ou à la commission scolaire (CS) au plus tard le 1^{er} juillet.	Envoi à la DEM et au CSS ou à la CS dans les 10 jours suivant la fin de la fréquentation d'une école.
Projet d'apprentissage	Transmission et mise en œuvre au plus tard le 30 septembre.	Transmission et mise en œuvre dans les 30 jours suivant la fin de la fréquentation d'une école.
Rencontre de suivi	Participation au cours de l'année (vous et votre enfant).	
État de situation	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage.	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage. • Si votre enfant cesse de fréquenter une école entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, vous devez transmettre l'état de situation au plus tard le 15 juin. • Si votre enfant cesse de fréquenter une école après le 31 mars, l'état de situation est facultatif.
Bilan de mi-parcours	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage.	Transmission entre le 3^e et le 5^e mois suivant la mise en œuvre du projet d'apprentissage. • Si votre enfant cesse de fréquenter une école après le 31 décembre, le bilan de mi-parcours est facultatif.
Bilan de fin de projet	Transmission au plus tard le 15 juin.	
Évaluation des apprentissages	Transmission des conclusions de l'évaluation des apprentissages réalisée. • Si vous avez choisi le portfolio comme mode d'évaluation, vous devez le transmettre à la DEM au plus tard le 15 juin. • Vous devez appliquer les autres modes d'évaluation retenus avant le 30 juin et envoyer à la DEM les conclusions de l'évaluation réalisée au plus tard dans les deux semaines suivantes.	

3. Vous pouvez utiliser l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#), disponible sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#). Vous devez également transmettre l'avis au centre de services scolaire compétent ou à la commission scolaire compétente.



1

LE PROJET D'APPRENTISSAGE



1 LE PROJET D'APPRENTISSAGE

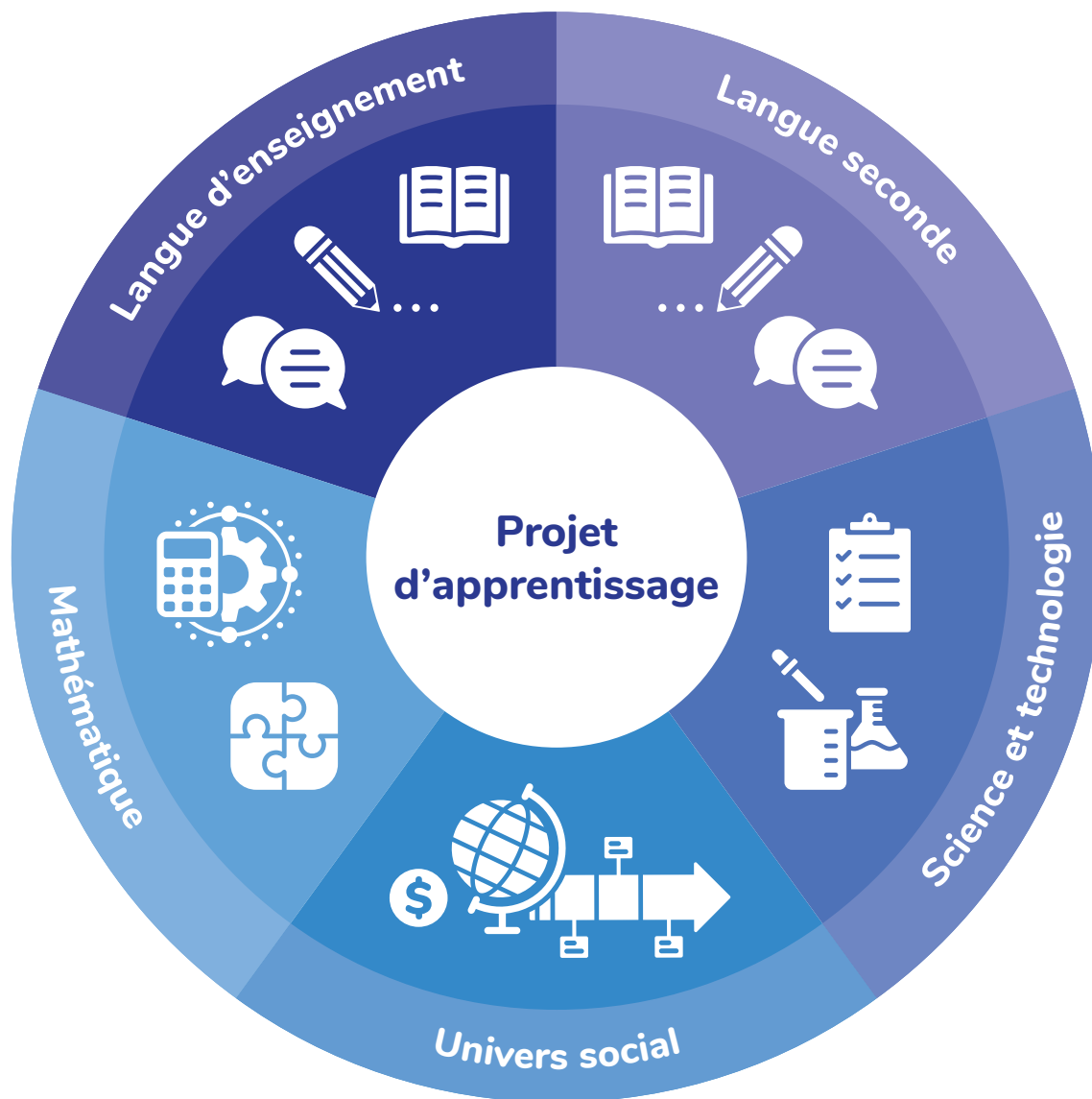
Le projet d'apprentissage correspond à la planification de l'année et couvre minimalement toutes les matières obligatoires. Son contenu vise, entre autres, l'acquisition des connaissances et le développement des compétences du **Programme de formation de l'école québécoise** (PFEQ). Des **canevas** sont disponibles dans l'**espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison** et le **site Web du ministère de l'Éducation** pour vous aider à élaborer le projet d'apprentissage de votre enfant.

Le projet d'apprentissage doit, notamment, prévoir des activités variées et stimulantes ainsi que l'application des programmes d'études établis par le ministre pour toutes les matières obligatoires, soit la langue d'enseignement et la langue seconde (l'une en français et l'autre en anglais), la mathématique, la science et la technologie et les matières du domaine de l'univers social.

Les matières du domaine du développement de la personne et celles du domaine des arts peuvent aussi être prévues au projet d'apprentissage. Au 2^e cycle du secondaire, vous pouvez également ajouter des matières à option⁴ à votre planification de l'année.

4. La liste des matières à option pour lesquelles le ministre a établi un programme d'études ainsi que le nombre d'unités attribuées à chacune se trouvent dans l'**[instruction annuelle du ministre](#)**.

Le schéma ci-dessous présente toutes les matières obligatoires qui doivent se trouver dans un projet d'apprentissage. L'enseignement de chaque matière doit prévoir une progression des apprentissages équivalente à celle adoptée à l'école.



Les programmes d'études précisent ce qui est attendu pour chaque matière prévue dans le PFEQ. Les compétences disciplinaires et les contenus spécifiques qui y sont définis correspondent à ce qui doit être enseigné et évalué.

Chaque compétence disciplinaire s'organise autour de composantes, de connaissances, de critères d'évaluation et d'attentes de fin de cycle. De plus, pour la majorité des matières, des progressions des apprentissages (PDA) sont disponibles. Celles-ci complètent le PFEQ en apportant des précisions sur les connaissances, les savoirs, les notions, les concepts, les stratégies et les techniques à acquérir et à utiliser chaque année. Le PFEQ et les PDA sont prescrits et sont mis à la disposition du personnel enseignant et des parents-éducateurs pour les aider à planifier l'enseignement et l'évaluation.

Si vous jugez que votre enfant devrait obtenir une dispense d'une ou de plusieurs compétences ou matières en raison d'un handicap ou de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, vous pouvez soumettre une demande à la DEM. Pour obtenir le formulaire prévu à cet effet, rendez-vous sur l'[espace sécurisé](#) ou communiquez avec votre personne-ressource.

Les exigences liées au projet d'apprentissage sont expliquées dans les pages qui suivent.

1.1 Description de l'approche éducative choisie

Vous devez décrire la ou les approches éducatives retenues. Ces approches témoignent de votre conception de l'enseignement et de l'apprentissage. Elles peuvent être adaptées aux besoins et aux champs d'intérêt de votre enfant ou à votre contexte familial.

 Par exemple, il peut s'agir d'une approche interdisciplinaire ou par projets, de l'éducation en plein air, de l'apprentissage autonome ou d'une approche intégrant des cours en ligne ou favorisant l'utilisation de cahiers d'activités et de manuels scolaires.

1.2 Description sommaire des activités choisies

Vous devez décrire les activités et les projets que vous avez choisi de réaliser pendant l'année pour appliquer les programmes d'études visés. Cette description sommaire vous permet de planifier les ressources que vous utiliserez pour l'acquisition des connaissances et le développement des compétences dans chaque matière obligatoire visée au projet d'apprentissage.

Il n'est pas nécessaire de décrire l'ensemble des activités et des projets prévus durant l'année. Il est par contre important d'en indiquer suffisamment pour dresser un portrait représentatif de ce que vous ferez pour développer les différentes compétences des matières obligatoires. Par ailleurs, il est probable qu'une activité ou un projet permette des apprentissages complémentaires dans plusieurs matières.

En plus des activités et des projets planifiés, de nombreuses occasions d'apprentissage se présenteront à vous. Il convient alors de garder en tête ce que votre enfant doit savoir et être en mesure de faire au terme d'une certaine période pour vous assurer que les activités et les projets, qu'ils soient planifiés ou non, rejoignent les objectifs d'apprentissage.

Exemples

Voici des exemples d'activités ou de projets pour le français, langue d'enseignement. Notez qu'ils peuvent correspondre à des niveaux scolaires, à des besoins et à des champs d'intérêt variés.

- Résumer un livre à l'oral ou par écrit (album, roman, conte, légende, fable, nouvelle littéraire, bande dessinée, etc.).
- Faire une recherche et une présentation en se référant à divers textes (articles scientifiques, de journaux, etc.).
- Analyser des textes sous forme de questions et de réponses à l'aide du cahier d'activités [nom du cahier].
- Participer à un cercle de lecture.
- Écouter des balados littéraires et en discuter en famille.
- Lire à voix haute pour travailler l'intonation, le respect de la ponctuation et la fluidité.
- Produire divers écrits selon la situation (récit, lettre, journal de bord, blogue, poème, résumé, livre ou bande dessinée, texte argumentatif, descriptif, narratif, justificatif, théâtral ou d'opinion, etc.).
- Apprendre de nouvelles notions grammaticales à l'aide du cahier d'activités [nom du cahier].
- Recourir à des jeux éducatifs comme [noms des jeux éducatifs].
- Discuter et prendre position à la suite d'un visionnement, d'une entrevue ou d'une capsule Web.
- Réaliser une présentation orale devant la famille et des amis sur un sujet au choix.
- Formuler une critique après la lecture d'un nouveau roman ou une sortie au musée ou au théâtre.
- Débattre sur un sujet au choix.

À vérifier

Voici quelques questions à vous poser **après avoir décrit les activités et les projets choisis** :

- › Est-ce que j'ai prévu plusieurs activités ou projets selon le niveau travaillé pour chaque matière ?
- › Est-ce que les activités et les projets sont variés ? Couvrent-ils toutes les compétences de la matière ?
- › Est-ce que j'ai donné assez de détails sur les activités et les projets ?
- › Est-ce que j'ai expliqué clairement ce que j'ai l'intention de travailler avec un cahier, une application ou un site Web ?

1.3 Autres matières, disciplines, connaissances et compétences

S'il y a lieu, indiquez les apprentissages ciblés autres que ceux qui sont obligatoires.

-  Par exemple, il pourrait s'agir d'activités ou de projets de développement de la compétence numérique⁵, de cours pour gardiennes et gardiens avertis, de sauvetage aquatique, de piano, de danse, d'orientation en forêt, de mécanique ou d'arts martiaux, d'ateliers de cuisine ou de l'apprentissage d'une autre langue.

1.4 Ressources éducatives qui seront utilisées

Vous devez préciser les ressources éducatives que vous utiliserez dans chacune des matières.

-  Par exemple, il pourrait s'agir de ressources matérielles (cahiers, manuels, livres, recueils de textes, jeux éducatifs, revues, etc.), de ressources numériques (sites Web, applications, etc.), de ressources humaines (tutrices ou tuteurs, spécialistes, etc.) ou de ressources culturelles et scientifiques (musées, bibliothèques, théâtres, ateliers, etc.).

Astuces

Voici quelques exemples de stratégies en matière de ressources éducatives. Vous pouvez :

- › faire une demande à votre CSS ou à votre CS pour emprunter des manuels scolaires ou du matériel didactique ou pour accéder à des services complémentaires et à certaines ressources (sous réserve de leur disponibilité) ;
- › partager ou échanger du matériel entre parents ;
- › utiliser le prêt entre bibliothèques et les services de bibliothécaires ;
- › consulter divers blogues et sites Web menant à des ressources pour votre enfant ou pour vous-même, en lien avec votre rôle de parents-éducateurs ;
- › consulter les ressources proposées dans ce document ou suggérées par votre personne-ressource.

5. Pour en connaître davantage à ce sujet, vous pouvez vous référer au [Cadre de référence de la compétence numérique](#). Plusieurs outils l'accompagnent, dont un guide pédagogique, un gabarit de planification d'activités pédagogiques intégrant la compétence numérique et un continuum de développement de la compétence numérique.

1.5 Organisation(s) contribuant aux apprentissages et leur contribution

Le nom et les coordonnées de toute organisation qui contribue aux apprentissages de votre enfant doivent être indiqués, s'il y a lieu. Si aucune organisation ne contribue aux apprentissages de votre enfant, il suffit de le préciser.

 Par exemple, il pourrait s'agir d'un centre de tutorat, d'un organisme offrant des cours en ligne, d'une association ou d'un service d'orthopédagogie.

La contribution de cette organisation doit aussi être brièvement décrite.

 Par exemple, vous pourriez indiquer que l'organisation propose des lieux de rencontre et de partage de ressources, un espace d'entraide, des conseils d'ordre pédagogique, organisationnel ou juridique, des congrès, des activités ou des sorties éducatives, des ateliers de soutien à l'apprentissage de la langue française, etc.

Important

En tant que parents-éducateurs, vous demeurez responsables de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, peu importe la contribution du ou des organismes impliqués. Cela signifie, entre autres, que vous devez être en mesure de vous prononcer sur la planification des apprentissages et sur la progression de votre enfant.

1.6 Plan approximatif du temps qui sera alloué aux activités d'apprentissage

Vous devez fournir un plan approximatif du temps consacré aux apprentissages. Ce plan peut être présenté par semaine ou par jour. Bien que l'horaire soit appelé à varier en contexte d'enseignement à la maison, il est important de donner un aperçu de la planification, de la routine.

 En plus du nombre d'heures allouées aux apprentissages par mois, par semaine ou par jour, le plan peut présenter, par exemple, une journée type ou d'autres activités régulières, comme des cours en ligne ou du tutorat ayant lieu deux fois par semaine. Certains parents joignent un calendrier.

1.7 Dernier niveau des services éducatifs reçus d'un établissement d'enseignement

Si votre enfant a déjà fréquenté une école, vous devez indiquer son niveau scolaire lors de sa dernière année de fréquentation. Précisez aussi la date où votre enfant a quitté son établissement d'enseignement. Si votre enfant n'a jamais fréquenté une école, il suffit de l'indiquer.

 Par exemple, un enfant qui fait sa 2^e année du primaire à la maison pourrait avoir fréquenté l'école durant sa 1^{re} année du primaire. Le dernier niveau des services éducatifs reçus serait dans ce cas la 1^{re} année du primaire.

1.8 Mode(s) d'évaluation des apprentissages

Vous devez indiquer le ou les modes d'évaluation que vous avez choisis, parmi ceux prévus au *Règlement sur l'enseignement à la maison*, pour évaluer les apprentissages de votre enfant dans chacune des matières obligatoires⁶. L'évaluation des apprentissages peut se faire :

- par le centre de services scolaire ou la commission scolaire ;
- par un établissement d'enseignement privé ;
- par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner ;
- par un portfolio soumis au ministre ;
- par une épreuve imposée par le ministre⁷.

Pour évaluer toutes les matières obligatoires, il est possible, et parfois même nécessaire, de combiner plus d'un mode d'évaluation.

 Par exemple, voici à quoi pourrait ressembler une planification des modes d'évaluation pour un enfant de 6^e année du primaire :

- une épreuve ministérielle obligatoire en français, langue d'enseignement ;
- une épreuve ministérielle obligatoire en mathématique ;
- l'évaluation ou le rapport d'une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner en anglais, langue seconde ;
- un portfolio soumis au ministre en science et technologie et en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté.

6. En concordance avec les programmes d'études établis par le ministre et les cadres d'évaluation des apprentissages, aucune évaluation formelle n'est requise au 1^{er} cycle du primaire en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté ainsi qu'en science et technologie. Un commentaire sur la progression de l'enfant dans ces deux matières doit toutefois figurer dans les bilans de mi-parcours et de fin de projet.

7. Des précisions sur les épreuves ministérielles sont apportées à la section 1.8.1, aux pages 16 et 17.

Selon le ou les modes d'évaluation sélectionnés, vous devrez entreprendre différentes actions. Le tableau ci-dessous décrit les actions à effectuer au cours de la mise en œuvre du projet d'apprentissage en fonction du ou des modes d'évaluation retenus. Des informations complémentaires sont disponibles dans la section *L'évaluation des apprentissages de ce document* ([voir le tableau de la page 35](#)).

Mode d'évaluation	Actions à entreprendre
Par le centre de services scolaire ou la commission scolaire	Communiquer rapidement avec le CSS ou la CS pour convenir des possibilités.
Par un établissement d'enseignement privé	Communiquer rapidement avec l'établissement d'enseignement privé régi par la <i>Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1) pour convenir des possibilités.
Par une personne titulaire⁸ d'une autorisation d'enseigner	Fournir les informations nécessaires à la DEM pour qu'elle valide l'autorisation d'enseigner de la ou des personnes retenues.
Par un portfolio⁹ soumis au ministre	Produire le portfolio et le transmettre à la DEM. Des canevas facilitant la production du portfolio sont disponibles sur l' espace sécurisé ou par l'intermédiaire de votre personne-ressource.
Par une épreuve imposée par le ministre	Si votre enfant doit passer une ou plusieurs épreuves ministérielles, contactez le CSS ou la CS dès la mise en œuvre du projet d'apprentissage pour : • l'informer de la ou des épreuves à passer ; • demander un code permanent, au besoin ; • demander que votre enfant puisse consulter des épreuves antérieures, au besoin ; • demander que votre enfant participe aux activités préparatoires, au besoin ; • faire une demande d'adaptation, au besoin. Le formulaire de demande d'adaptation des conditions de passation d'une épreuve ministérielle est disponible sur l'espace sécurisé ou par l'intermédiaire de votre personne-ressource.

8. L'évaluation des apprentissages par les titulaires d'une autorisation d'enseigner repose sur leur jugement professionnel. En effet, ces personnes possèdent les compétences nécessaires pour déterminer les pratiques évaluatives et les modalités pertinentes selon la situation. Un document de référence pour ce mode d'évaluation est disponible sur l'[espace sécurisé](#) ou par l'intermédiaire de votre personne-ressource.

9. Il est à noter que le portfolio soumis au ministre ne peut pas mener à l'obtention d'unités en vue du diplôme d'études secondaires. Les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés pourraient convenir, dans leurs modalités, de l'utilisation d'un portfolio pour l'évaluation des apprentissages de l'enfant.

1.8.1 Épreuve imposée par le ministre : informations complémentaires

Au Québec, les élèves et les enfants qui reçoivent un enseignement à la maison passent les épreuves dans des conditions bien définies. Chaque année, le Ministère publie un horaire officiel des sessions d'examens qui doit être respecté.

En contexte d'enseignement à la maison, l'administration de ces épreuves est confiée aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires. Certains parents-éducateurs se tournent vers un établissement d'enseignement privé régi par la *Loi sur l'enseignement privé*. Il est important de contacter l'établissement en question pour connaître ses modalités d'évaluation.

Des [guides à l'intention des parents](#) et des [documents d'information](#) fournissent des renseignements complets sur les épreuves. Ils permettent, entre autres, de connaître la forme et le déroulement des épreuves ainsi que les compétences évaluées, de voir des exemples de questions et leurs corrigés et de consulter les grilles d'évaluation. Prendre le temps de les lire vous aidera à vous familiariser avec les types de tâches et leur degré de difficulté.

Diplôme d'études secondaires et obtention d'unités

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires, les enfants qui reçoivent un enseignement à la maison doivent se soumettre aux mêmes règles de sanction des études que ceux et celles qui fréquentent une école. Ils doivent notamment obtenir 54 unités des 4^e et 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de 5^e secondaire.

Il est à noter que la réussite d'une épreuve ministérielle ne mène pas automatiquement à l'obtention des unités pour la matière. En effet, pour la plupart des matières où une épreuve unique est prévue, une évaluation de l'école, du CSS ou de la CS est nécessaire pour les compétences non visées par l'épreuve. Par ailleurs, pour les matières où il n'y a pas d'épreuve ministérielle, d'autres évaluations doivent être planifiées et réalisées.

Il est donc important de communiquer rapidement avec le CSS, la CS ou l'établissement d'enseignement privé pour s'informer des modalités applicables à l'évaluation en vue de l'obtention d'unités et pour établir un plan de sanction des études. Des démarches peuvent être entreprises dès que l'enfant commence les apprentissages de 3^e secondaire.

Les tableaux suivants regroupent toutes les épreuves imposées par le ministre, soit les épreuves obligatoires et les épreuves uniques. Ils permettent d'identifier la ou les épreuves auxquelles votre enfant doit se soumettre en fonction de la langue d'enseignement et du niveau travaillé dans chaque matière.

Niveau scolaire	Épreuves obligatoires	Compétence(s) évaluée(s) ¹⁰
4^e année du primaire	Français, langue d'enseignement	Lire et écrire
6^e année du primaire	Français, langue d'enseignement	Lire et écrire
	Version anglaise: <i>English Language Arts</i>	Lire et écrire
	Mathématique	Résoudre et raisonner
	Version anglaise: <i>Mathematics</i>	Résoudre et raisonner
2^e année du secondaire	Français, langue d'enseignement	Écrire

Niveau scolaire	Épreuves uniques	Compétence(s) évaluée(s)
4^e année du secondaire	Mathématique (SN, TS ou CST)	Raisonner
	Version anglaise: <i>Mathematics (SN, TS ou CST)</i>	Raisonner
	Science (ST ou ATS)	Volet théorique
	Version anglaise: <i>Science (ST ou AST)</i>	Volet théorique
	Histoire du Québec et du Canada	Les deux compétences du programme
	Version anglaise: <i>History of Québec and Canada</i>	Les deux compétences du programme
5^e année du secondaire	Français, langue d'enseignement	Écrire
	Version anglaise: <i>English Language Arts</i>	Lire et écrire
	Anglais, langue seconde, programme de base ou	Interagir et écrire
	Anglais, langue seconde, programme enrichi	Lire et écrire
	Version anglaise: Français, langue seconde, programme de base ou	Interagir, lire et écrire
	Français, langue seconde, programme enrichi	Lire et écrire

10. Les [guides à l'intention des parents](#) fournissent les libellés exacts des compétences évaluées par chacune des épreuves. Vous pouvez aussi vous référer au [programme d'études](#) de la matière concernée pour obtenir des précisions utiles, notamment sur le sens des compétences évaluées, leurs composantes, les critères d'évaluation et les attentes de fin de cycle.

! Important

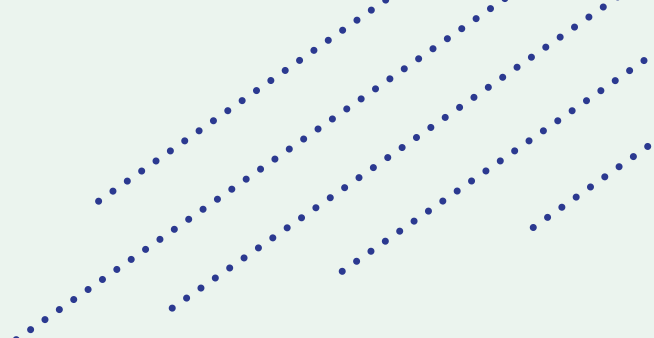
Au cours de la mise en œuvre du projet d'apprentissage, vous pouvez apporter des changements à votre planification. Vous devez toutefois les communiquer à votre personne-ressource. Des précisions en lien avec les types de modifications apportées au projet d'apprentissage et les actions à entreprendre sont indiquées dans la section *L'état de situation* de ce document ([voir le tableau de la page 25](#)).

La DEM vous recommande de conserver des traces d'apprentissage datées. Elle vous invite aussi à consigner vos observations et vos commentaires au fur et à mesure en vue de les partager avec elle au moment de la rencontre de suivi. Ces traces et ces annotations pourront également être utiles pour l'élaboration des bilans de la progression de votre enfant.

✓ À vérifier

Voici quelques questions à vous poser **avant de soumettre le projet d'apprentissage de votre enfant** :

- › Est-ce que ma planification de l'année comprend des activités et des ressources variées permettant de couvrir les compétences de chacune des matières obligatoires ?
- › Est-ce que ma planification de l'année indique l'approche éducative choisie, le plan approximatif du temps qui sera consacré aux apprentissages et le ou les modes d'évaluation à prévoir pour chacune des matières obligatoires ?
- › Est-ce que ma planification de l'année précise le nom et les coordonnées des organisations qui contribueront aux apprentissages de mon enfant, le dernier niveau des services éducatifs reçus et les autres connaissances, s'il y a lieu ?
- › Enfin, est-ce que le projet d'apprentissage donne un bon aperçu de ce qui sera mis en œuvre tout au long de l'année pour permettre l'acquisition de connaissances et le développement des différentes compétences des matières obligatoires selon les programmes d'études visés ?



2

LA RENCONTRE DE SUIVI



2 LA RENCONTRE DE SUIVI

Au cours de l'année, une rencontre de suivi a lieu entre vous, votre enfant et votre personne-ressource de la DEM¹¹. Ce moment privilégié permet d'échanger sur l'expérience éducative, la mise en œuvre du projet d'apprentissage et la progression de votre enfant. Vous et votre personne-ressource convenez des modalités liées à cette rencontre.

2.1 Partage d'observations

Lors de la rencontre de suivi, vous devez être en mesure de rendre compte du déroulement du projet d'apprentissage et de la progression des apprentissages de votre enfant pour chacune des matières obligatoires. Si une organisation contribue aux apprentissages de votre enfant, la DEM vous recommande de recueillir toutes les informations pertinentes avant la rencontre de façon à pouvoir discuter des apprentissages et de la progression de votre enfant avec votre personne-ressource au moment de la rencontre de suivi. Il peut être utile de recenser vos activités régulièrement, d'écrire vos observations à même les traces d'apprentissage ou de les consigner dans un cahier de notes.

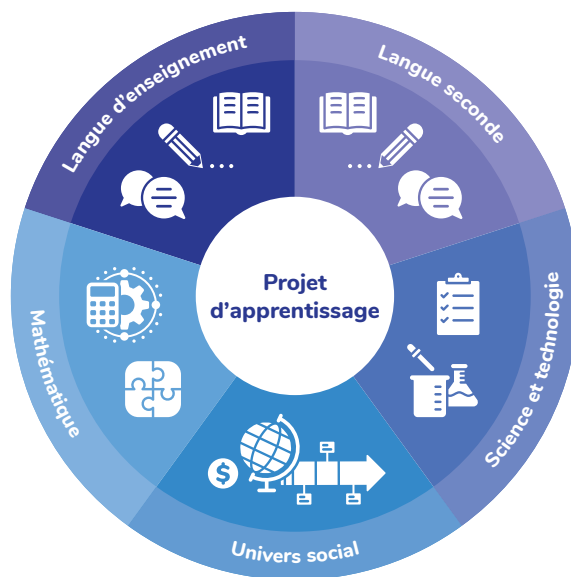
11. Lors de la rencontre de suivi, une personne de votre choix peut vous accompagner. Si tel est le cas, veuillez simplement en informer votre personne-ressource.

2.2 Traces d'apprentissage

Vous devez présenter des traces d'apprentissage pour les différentes compétences des matières obligatoires. Ces traces démontrent la richesse de l'expérience éducative vécue à la maison et soutiennent la discussion à propos du projet d'apprentissage et de la progression de votre enfant. Cet échange peut aussi, au besoin, mener à un partage de stratégies d'enseignement et d'apprentissage, de ressources à utiliser, de moyens d'évaluation, etc.

Votre enfant peut s'impliquer dans la sélection des traces d'apprentissage et leur présentation. En lui demandant de participer à la préparation de ces traces, vous lui donnez l'occasion, peu importe son âge, de mieux comprendre son propre apprentissage, par exemple en identifiant des forces et des aspects à améliorer. Cela peut aussi lui permettre de réfléchir aux nouveaux défis à relever.

Au besoin, d'autres rencontres pourraient avoir lieu en cas de difficultés dans la mise en œuvre du projet d'apprentissage ou dans la progression de votre enfant. Des attentes spécifiques vous seraient alors communiquées par votre personne-ressource en fonction de la situation. Par exemple, elle pourrait émettre des suggestions ou des recommandations dans le but de remédier à certaines difficultés.



Exemples

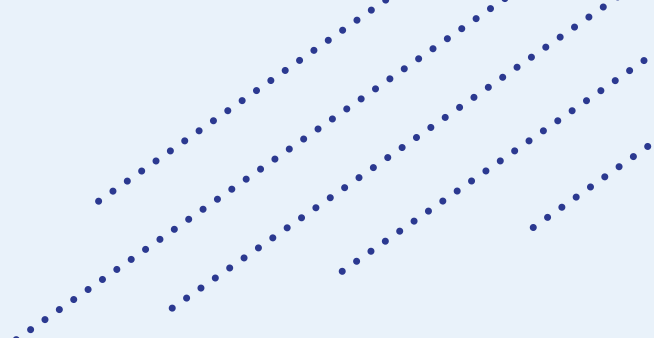
Voici des exemples de traces d'apprentissage qui pourraient être présentées lors d'une rencontre de suivi :

- des activités et des situations d'écriture ;
- un journal de lecture ou d'écriture ;
- un album thématique (*lapbook*) ;
- des activités de résolution de problèmes mathématiques ;
- une recherche ;
- un cahier d'observations ou d'expériences scientifiques ;
- une ligne du temps ;
- des cartes conceptuelles ;
- des productions artistiques ;
- des activités ou des exercices provenant d'un cahier ou d'autres sources ;
- des photos d'activités, de projets ou d'expériences ;
- des enregistrements audio et vidéo ;
- des grilles d'appréciation et d'autoévaluation.

Astuces

Si votre rencontre de suivi a lieu par visioconférence, la DEM vous recommande de numériser les traces d'apprentissage ou encore de les prendre en photo pour en faciliter la consultation. Vous pourrez ainsi les télécharger dans l'[espace sécurisé](#), idéalement dans un seul et même document, avant votre rencontre.





3

L'ÉTAT DE SITUATION



3 L'ÉTAT DE SITUATION

L'état de situation est un document qui rend compte de la mise en œuvre du projet d'apprentissage. Des **canevas** sont disponibles dans l'**espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison** et le **site Web du ministère de l'Éducation** pour vous aider à produire ce document.

3.1 Activités réalisées

Les activités ou projets qui ont été réalisés pour chaque matière doivent être indiqués, qu'ils aient été initialement prévus au projet d'apprentissage ou non.

 Par exemple, vous pourriez indiquer les livres lus, les chapitres terminés d'un cahier d'activités, les productions écrites faites, les expériences réalisées, les sorties éducatives effectuées ainsi que les activités et les projets accomplis au moment où le document est transmis.

3.2 Temps approximatif ayant été alloué aux activités

Vous devez indiquer le temps approximatif qui a été alloué aux activités d'apprentissage pour chaque matière, et ce, qu'il diffère ou non du temps prévu initialement dans le projet d'apprentissage.

 Le temps approximatif peut, par exemple, être exprimé en nombre d'heures par semaine. Vous pouvez aussi préciser la durée des activités, leur fréquence ou leur répartition à l'intérieur d'une journée, d'une semaine ou d'un mois.

3.3 Modification(s) apportée(s) au projet d'apprentissage

Vous devez préciser les modifications qui ont été apportées au projet d'apprentissage, le cas échéant. Si le projet d'apprentissage se déroule comme prévu, vous devez indiquer qu'aucune modification n'a été effectuée.

Le tableau suivant regroupe des précisions sur les types de modifications ainsi que les actions à entreprendre. En cas de doute quant à la nature d'une modification et aux actions à poser, vous pouvez communiquer avec votre personne-ressource.

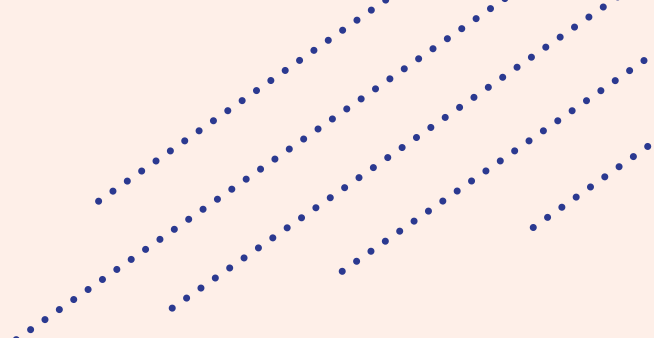
Type de modifications	Précisions	Actions à entreprendre
Modification mineure	Une modification est mineure lorsque le projet d'apprentissage demeure représentatif de l'expérience éducative malgré la modification apportée.  Il peut s'agir, par exemple : • d'un changement dans le choix d'une ressource ou dans le mode d'évaluation retenu pour une matière ; • de l'ajout d'un service de tutorat.	Vous devez indiquer les modifications apportées dans l'état de situation. Si vous avez déjà remis l'état de situation, vous devez alors informer votre personne-ressource des changements effectués dans le projet d'apprentissage.
Modification significative	Une modification est significative lorsque le projet d'apprentissage n'est plus représentatif de l'expérience éducative en raison de la modification apportée. Une modification est significative lorsqu'elle implique un changement important dans les apprentissages prévus, indépendamment des moyens utilisés pour les réaliser.  Il peut s'agir, par exemple : • d'un changement dans le ou les niveaux travaillés ; • d'un abandon partiel ou total de certaines activités prévues dans une ou plusieurs matières.	Toute modification significative doit faire l'objet d'un avis écrit à votre personne-ressource dans les 15 jours. Un formulaire à cet effet est disponible sur l'espace sécurisé ou par l'intermédiaire de votre personne-ressource.

✓ À vérifier

Voici quelques questions à vous poser **avant de soumettre l'état de situation** de votre enfant :

- › Est-ce que j'ai indiqué les activités et les projets qui ont été réalisés depuis le début de la mise en œuvre du projet d'apprentissage pour chaque matière ?
- › Est-ce que j'ai indiqué le temps approximatif ayant été alloué aux activités d'apprentissage pour chaque matière ?
- › Est-ce que j'ai indiqué les modifications mineures qui ont été apportées au projet d'apprentissage depuis le début de sa mise en œuvre, et ce, pour chaque matière ?





4

LES BILANS DE LA PROGRESSION



4 LES BILANS DE LA PROGRESSION (bilan de mi-parcours et bilan de fin de projet)

Les bilans de la progression sont des documents dans lesquels vous commentez la progression des apprentissages de votre enfant et indiquez les évaluations réalisées pour chaque matière obligatoire. Des **canevas** sont disponibles dans l'[espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison](#) et sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#) pour vous aider à élaborer ces documents.

4.1 Mode(s) d'évaluation utilisé(s)

Vous devez indiquer le ou les modes d'évaluation, choisis parmi les cinq prévus au *Règlement*¹², auxquels vous avez eu recours pour évaluer les apprentissages de votre enfant. Si aucune évaluation n'a été réalisée au moment du bilan de mi-parcours, vous pouvez simplement mentionner qu'elle sera effectuée avant la fin de l'année et inscrite au bilan de fin de projet.

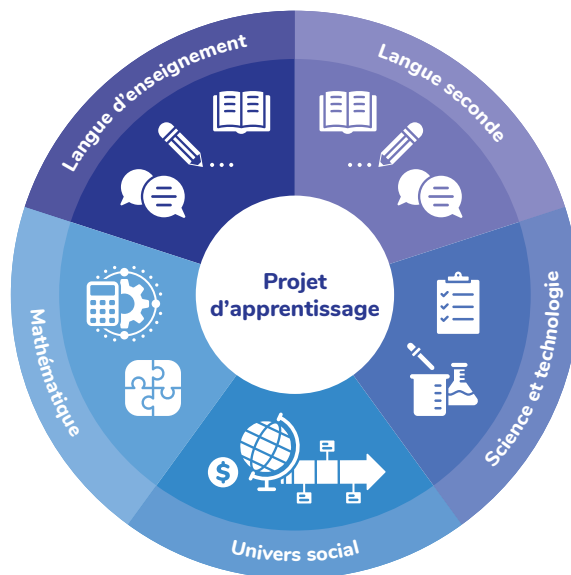
12. Les cinq modes d'évaluation prévus au *Règlement* et les actions à entreprendre pour chacun d'eux sont présentés aux pages 14 et 15 de ce document. D'autres précisions sont aussi apportées à la page 35, entre autres sur ce qui est à remettre en fonction du ou des modes d'évaluation retenus.

4.2 Commentaires sur l'état de la progression des apprentissages

Vous avez la responsabilité de suivre et de commenter la progression des apprentissages de votre enfant par rapport aux attentes des programmes d'études ciblés dans son projet d'apprentissage.

Autrement dit, vous devez décrire les changements qui se sont produits sur le plan des apprentissages pour les différentes compétences des matières obligatoires. Ces commentaires doivent être personnalisés et suffisamment développés pour démontrer les progrès, les difficultés ou l'absence de progression significative chez votre enfant.

L'enfant peut participer à cet exercice en réfléchissant à ses propres apprentissages. Sa participation lui donne, entre autres, l'occasion de prendre conscience de ses progrès et de se fixer des objectifs.



Astuces

Voici quelques suggestions utiles pour l'élaboration des bilans de la progression. Vous pouvez :

- › vous appuyer sur les compétences disciplinaires des programmes d'études (composantes, critères d'évaluation et attentes de fin de cycle) ;
- › poser à votre enfant des questions ouvertes sur ses apprentissages ou l'interroger à la suite d'activités ou de projets réalisés ;
- › observer les traces d'apprentissage tirées de divers travaux ou activités et les comparer à différents moments de l'année ;
- › consigner régulièrement vos observations, vos rétroactions ou vos comptes rendus de discussions avec votre enfant et les comparer à différents moments de l'année ;
- › discuter avec les tutrices ou tuteurs ou d'autres professionnels de l'éducation impliqués dans les apprentissages de votre enfant ou relire leurs annotations ;
- › revoir les évaluations réalisées, le cas échéant.

Exemple

Voici un exemple de commentaires sur l'état de la progression des apprentissages en mathématique au 3^e cycle du primaire (6^e année).

Lorsqu'il fait des exercices, notre enfant réussit généralement bien ce qui est demandé. Quand il arrive aux problèmes écrits, il peut avoir encore un peu de difficulté à comprendre quelles notions utiliser et comment les appliquer de la bonne façon. Le matériel de manipulation l'aide beaucoup, particulièrement pour les fractions. Ce n'est pas toujours facile pour lui d'associer une fraction à un pourcentage ou à un nombre décimal, mais, avec un modèle ou lorsqu'il suit les démarches qu'on lui propose, il y parvient. Les activités en lien avec la géométrie ou la mesure se déroulent toujours aussi bien et il a appris à utiliser un rapporteur d'angles. Par contre, les problèmes qui impliquent de transformer des heures en minutes, par exemple, sont encore difficiles.

Lorsqu'il résout des situations problèmes plus complexes, notre enfant peut redire ce qu'il a compris du problème et expliquer ce qu'il compte faire. Il demande de moins en moins que nous l'aidions à comprendre en lui lisant les problèmes. Il arrive à mieux se concentrer seul sur son raisonnement mathématique. Nous remarquons qu'il a de moins en moins de difficulté à réaliser un problème qui comporte plusieurs étapes. Avec un peu d'aide, il arrive plus facilement à savoir quels concepts utiliser. Les traces de sa démarche peuvent encore manquer de clarté ou d'organisation, parfois parce qu'il veut aller trop vite. Par ailleurs, notre enfant connaît enfin ses tables de multiplication et de division ! Il est habile avec sa calculatrice et l'utilise bien quand il vérifie ses calculs.

Astuces

Voici quelques formulations qui peuvent vous aider à commenter la progression de votre enfant pour les différentes compétences des matières obligatoires.

Mon enfant :

- › a de plus en plus de facilité à [...];
- › a moins de difficulté à [...];
- › est plus autonome dans [...];
- › doit travailler [...];
- › fait maintenant [...];
- › utilise de plus en plus [...];
- › est capable de [...];
- › est maintenant en mesure de [...];
- › se démarque par [...];
- › continue de [...].

4.2.1 Difficultés dans la progression des apprentissages de votre enfant

Développer des compétences demande du temps. Il faut les mettre en œuvre régulièrement pour réaliser des progrès. Néanmoins, si votre enfant présente certaines difficultés de progression dans une ou plusieurs matières, il peut être tout indiqué, à certains moments, d'évaluer les retombées de vos interventions de façon à ajuster le tir, si nécessaire.

Les connaissances et les stratégies à acquérir ainsi que les compétences à développer sont bien définies dans les programmes d'études et les progressions des apprentissages. Il est à noter que les programmes d'études doivent être enseignés dans leur intégralité.

Cela dit, vous pouvez faire preuve de souplesse et de flexibilité¹³ en proposant différentes options à votre enfant, notamment sur le plan :

- du contenu, c'est-à-dire de ce sur quoi va porter la tâche. Par exemple, lors des activités d'apprentissage, vous pouvez donner divers choix à votre enfant selon ses champs d'intérêt (textes, problèmes, matériel, thèmes, etc.);
- des processus, c'est-à-dire de la façon de réaliser la tâche. Par exemple, vous pouvez offrir à votre enfant la possibilité d'accomplir certaines tâches dans l'ordre qui lui convient, proposer des périodes de temps définies pour effectuer une activité d'apprentissage ou moduler le degré de soutien apporté;
- de la structure, c'est-à-dire des modalités d'organisation de la tâche. Par exemple, vous pouvez activer les connaissances antérieures avant d'expliquer une tâche ou mettre en évidence des stratégies efficaces;
- des productions, c'est-à-dire des résultats de la tâche. Par exemple, vous pouvez varier les moyens qui permettront à votre enfant de démontrer ses apprentissages et sa compréhension (à l'oral, à l'écrit, sous forme de schéma ou de vidéo, etc.).

Vous pourriez donc choisir d'indiquer, dans le bilan de mi-parcours ou le bilan de fin de projet, ce que vous comptez faire pour soutenir la progression des apprentissages de votre enfant. Ainsi, de nouvelles pistes d'intervention pourraient être mises à l'essai. Il pourrait s'agir, par exemple :

- d'un changement lié aux stratégies d'enseignement ou à l'aménagement du temps;
- de l'essai de nouvelles ressources ou de certains outils technologiques;
- d'une demande de services en orthopédagogie ou en orthophonie auprès du CSS ou de la CS.

Dans certains cas, il peut être essentiel d'ajuster les interventions ou d'aménager les conditions d'apprentissage en fonction de besoins identifiés pour que l'enfant développe ses compétences et en fasse la démonstration.

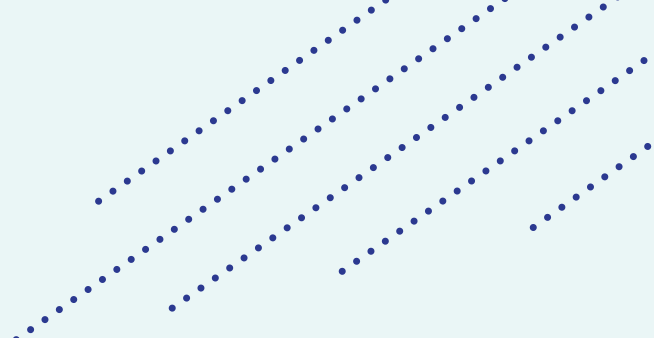
Si vous jugez que votre enfant n'est pas en mesure de répondre minimalement aux attentes dans une ou plusieurs matières, il convient d'en aviser votre personne-ressource. Une rencontre sera organisée pour déterminer des pistes de solution à envisager selon les capacités de votre enfant en vue de lui permettre de progresser de façon optimale dans la poursuite du développement de ses compétences. Une telle rencontre pourrait également être tenue à la demande de votre personne-ressource.

13. Pour en connaître davantage à ce sujet, vous pouvez vous référer au document [Différenciation pédagogique: soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative. Exemples généraux de flexibilité pédagogique: outil complémentaire n° 1 de 3](#). Plusieurs autres outils sont disponibles sur le [site Web du ministère de l'Éducation](#).

✓ À vérifier

Voici quelques questions à vous poser **avant de soumettre les bilans de la progression** de votre enfant :

- › Est-ce que j'ai indiqué le ou les modes d'évaluation utilisés pour chacune des matières obligatoires, le cas échéant ?
- › Est-ce que j'ai rédigé des commentaires suffisamment développés et personnalisés pour les différentes compétences des matières obligatoires ?
- › Est-ce que mes commentaires décrivent les changements qui se sont produits sur le plan des apprentissages (progrès accomplis ou défis à relever) depuis la mise en œuvre du projet d'apprentissage ou depuis la rédaction du bilan de mi-parcours, le cas échéant ?



5

L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES



5 L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Vous devez suivre la progression de votre enfant au cours du projet d'apprentissage, notamment à l'aide d'un ou de plusieurs modes d'évaluation.

5.1 Conclusions de l'évaluation des apprentissages

Les conclusions de l'évaluation des apprentissages réalisée par un ou plusieurs modes d'évaluation pour chacune des matières obligatoires doivent être transmises à la DEM. Vous pouvez déposer ces documents dans l'[espace sécurisé](#) ou les faire parvenir à votre personne-ressource.

Ces conclusions doivent minimalement indiquer où se situent les apprentissages de votre enfant par rapport aux attentes des différents programmes d'études.

Le tableau suivant précise ce qui est à remettre en fonction du ou des modes d'évaluation retenus.

Mode d'évaluation	Document à transmettre
• Par le centre de services scolaire ou la commission scolaire • Par un établissement d'enseignement privé • Par une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner	Transmettre les conclusions de l'évaluation (courriel, lettre, fichier PDF, copie du rapport de la personne titulaire) pour chaque matière évaluée dès qu'elles seront disponibles. Le nom de l'enfant et la date de l'évaluation doivent être indiqués.
Par un portfolio soumis au ministre	Transmettre le portfolio au plus tard le 15 juin .  Vous pouvez transmettre le portfolio et le bilan de fin de projet en même temps, au moyen d'un seul document. Des modèles facultatifs sont disponibles sur l' espace sécurisé .
Par une épreuve imposée par le ministre	Transmettre une communication reçue du CSS, de la CS ou de l'établissement d'enseignement privé (courriel, lettre ou fichier PDF) ou le relevé des apprentissages délivré par le Ministère à la suite de la passation de l'épreuve.

5.2 Portfolio soumis au ministre

Le portfolio soumis au ministre constitue en quelque sorte le dossier d'évaluation. S'il est choisi comme mode d'évaluation, il doit comprendre l'évaluation des parents-éducateurs sur les apprentissages de l'enfant ainsi que des preuves d'apprentissage représentatives et contextualisées pour chacune des matières évaluées.

5.2.1 Évaluation des parents-éducateurs

Vous devez indiquer où se situent les apprentissages de votre enfant par rapport aux attentes des programmes d'études de chaque matière obligatoire évaluée par un portfolio. Cette évaluation peut s'accompagner d'un commentaire.

 Voici différentes manières d'exprimer votre évaluation :

- *mon enfant dépasse les attentes, répond aux attentes, est en voie de répondre aux attentes, ne répond pas aux attentes ;*
- *mon enfant satisfait clairement les attentes, satisfait minimalement les attentes, est en deçà des attentes ;*
- *mon enfant va au-delà des attentes, n'a besoin d'aucun soutien pour satisfaire les attentes, a besoin d'aide pour répondre aux attentes, éprouve des difficultés malgré l'aide soutenue apportée.*

5.2.2 Preuves d'apprentissage représentatives et contextualisées

Pour soutenir votre évaluation des apprentissages de votre enfant, vous devez présenter au moins trois preuves d'apprentissage par matière obligatoire évaluée.

Une preuve d'apprentissage est une trace d'apprentissage que vous choisissez parmi celles qui ont été réalisées vers la fin des apprentissages prévus au projet d'apprentissage. Vous la sélectionnez parce qu'elle est représentative des apprentissages réalisés dans une matière donnée.

Les preuves sélectionnées dans chacune des matières évaluées doivent être :

- **pertinentes**, pour illustrer où votre enfant se situe par rapport aux attentes des programmes d'études à la fin des apprentissages prévus au projet d'apprentissage;
- **diversifiées**, pour couvrir les différentes connaissances et compétences acquises dans la matière;
- **datées et rassemblées** dans un seul et même document.

La preuve
d'apprentissage
démontre ce que l'enfant
connaît, peut faire ou
peut exprimer à
un moment donné.

Exemples

Voici quelques exemples de preuves d'apprentissage qui peuvent faire partie d'un portfolio :

- des activités de résolution de problèmes mathématiques;
- des activités et des situations d'écriture;
- un journal de lecture ou d'écriture;
- un cahier d'observations ou d'expériences scientifiques;
- des exemples d'activités ou d'exercices provenant d'un cahier d'activités ou d'autres sources;
- des comptes rendus de conversations entre vous et votre enfant;
- une grille d'observation, d'évaluation ou d'appréciation;
- des enregistrements audio et vidéo;
- des évaluations de tutrices ou de tuteurs;
- des évaluations professionnelles (orthopédagogie, orthophonie, etc.).

De plus, les preuves doivent être contextualisées, c'est-à-dire que vous devez, pour chacune des preuves représentatives sélectionnées, donner un aperçu du contexte de réalisation au moment de l'activité ou du projet.

Astuces

Voici quelques questions et exemples qui peuvent vous aider à préciser le contexte de réalisation pour chacune des preuves d'apprentissage sélectionnées :

De quelle façon cette activité s'est-elle déroulée ?

-  Par exemple, pour une situation problème mathématique, vous pourriez préciser que l'activité a été morcelée en étapes réparties sur plusieurs courtes périodes.

Quels ont été les outils et les ressources utiles à l'enfant ?

-  Par exemple, pour une situation d'écriture, vous pourriez préciser que votre enfant a utilisé un plan de rédaction avant d'écrire, puis composé et révisé son texte à l'ordinateur en se servant du correcteur orthographique et des outils de référence mis à sa disposition depuis le début de l'année (dictionnaire et liste de vérification).

Quel a été le degré ou le type de soutien apporté à l'enfant ?

-  Par exemple, pour une expérience scientifique, vous pourriez préciser que vous avez accompagné votre enfant en lui offrant de la rétroaction à chacune des étapes de sa démarche ou que votre enfant a utilisé ses connaissances et son savoir-faire.

En plus des preuves d'apprentissage représentatives, vous pouvez également intégrer quelques traces d'apprentissage conservées au cours de l'année pour présenter certaines activités éducatives ou pour illustrer les progrès de votre enfant.

5.2.3 Commentaires de l'enfant (facultatif)

En complément aux preuves d'apprentissage, vous pouvez aussi présenter des commentaires de votre enfant sur ses apprentissages. Ce processus d'autoévaluation permet à l'enfant de réfléchir sur ses apprentissages ou sur sa façon d'apprendre. Il l'amène ainsi à prendre conscience de ses forces et à jouer un rôle actif dans l'identification de défis à relever. Ces commentaires pourraient prendre la forme d'un texte écrit par l'enfant ou d'un enregistrement audio ou vidéo, ou être transcrits par vous.

Voici différents exemples de sujets :

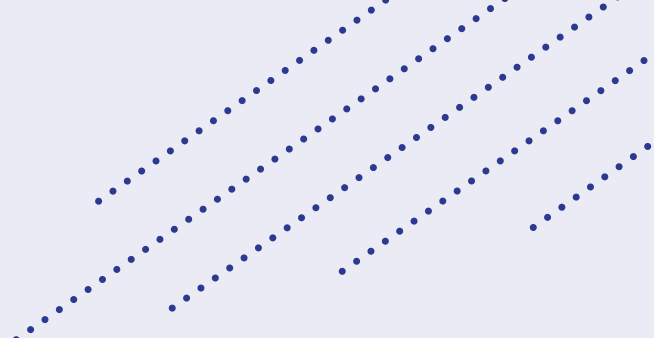
- les nouveaux apprentissages qui lui ont procuré le plus de fierté ;
- les moyens ou les ressources qui ont facilité ses apprentissages ;
- les défis que lui ont posés certains apprentissages ;
- les apprentissages qu'une activité lui a permis de développer ;
- une présentation d'un ou de quelques objectifs d'apprentissage ;
- une présentation des « bons coups » de l'année ;
- la présentation d'une activité ou d'un projet coup de cœur ;
- les éléments à améliorer l'an prochain ;
- les raisons qui expliquent le choix de certaines preuves d'apprentissage.

✓ À vérifier

Voici quelques questions à vous poser **avant de transmettre le portfolio** de votre enfant.

Pour chaque matière obligatoire évaluée :

- › Est-ce que j'ai indiqué où se situent les apprentissages de mon enfant par rapport aux attentes des programmes d'études ?
- › Est-ce que les preuves sélectionnées sont suffisamment représentatives pour démontrer ce que mon enfant connaît, peut faire et peut exprimer à ce stade-ci ?
- › Est-ce que chacune des preuves d'apprentissage sélectionnées est contextualisée ?



6

**QUELQUES
RESSOURCES UTILES**

6 QUELQUES RESSOURCES UTILES

Liens pratiques en enseignement à la maison

Espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison

<https://enseignementmaison.education.gouv.qc.ca/em/app/esem:accueil-utilisateurs/fr/a/login/>

Cette plateforme sécurisée est le moyen privilégié à utiliser pour communiquer avec votre personne-ressource, déposer les documents à transmettre en cours d'année et accéder à la documentation importante. Si vous rencontrez des problèmes techniques, n'hésitez pas à joindre votre personne-ressource ou la DEM à l'adresse suivante: DEM-espacesecurise@education.gouv.qc.ca.

Site Web du ministère de l'Éducation : enseignement à la maison

<http://www.education.gouv.qc.ca/gouvernance-scolaire/aide-et-soutien/enseignement-a-la-maison/>

Ce site offre de l'information sur l'enseignement à la maison au Québec et sur son cadre juridique. Il mène aussi à l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison ainsi qu'à la liste de lecture YouTube *DEM Enseignement à la maison*.

Règlement sur l'enseignement à la maison

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/l-13.3,%20r.%206.01>

Le *Règlement sur l'enseignement à la maison* détermine certaines conditions et modalités à respecter pour qu'un enfant bénéficie d'une dispense de l'obligation de fréquenter une école en vue de recevoir un enseignement à la maison. Le *Règlement* prévoit également les modalités du suivi que le ministre doit assurer à l'égard de cet enseignement ainsi que celles du soutien que les commissions scolaires (CS) et les centres de services scolaires (CSS) compétents doivent offrir aux enfants.

Programme de formation de l'école québécoise

<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/pfeq/>

Le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et les progressions des apprentissages (PDA) constituent un repère commun incontournable en ce qui concerne l'enseignement à offrir et l'évaluation à prévoir pour l'ensemble des élèves et des enfants visés par ce programme.

Épreuves ministérielles : guides à l'intention des parents

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/evaluation-apprentissages-epreuves-ministerielles/guides-a-l'intention-des-parents/>

Les guides à l'intention des parents fournissent des informations sur les épreuves imposées par le ministre. Ils présentent la forme que prennent les épreuves, leur déroulement ainsi que des extraits d'épreuves passées.

Documents d'information sur les épreuves

<http://www.education.gouv.qc.ca/contenus-communs/parents-et-tuteurs/evaluation-apprentissages-epreuves-ministerielles/documents-d'information-sur-les-epreuves/>

Ces documents d'information présentent des renseignements sur le déroulement des épreuves, leurs conditions d'administration, leur correction et la constitution des résultats.

Ressources pédagogiques générales

Alloprof

<https://www.alloprof.qc.ca/>
[Page YouTube d'Alloprof](#)

Alloprof aide les élèves, les parents et le personnel enseignant en offrant gratuitement des services professionnels et stimulants ainsi que des outils et des ressources numériques variés. Le *Guide des ressources clés d'Alloprof en contexte d'enseignement à la maison* est disponible sur l'espace sécurisé relatif à l'enseignement à la maison ou auprès de votre personne-ressource.

L'école ouverte

<https://ecoleouverte.ca/accueil>

La plateforme Web L'école ouverte offre au grand public des ressources éducatives numériques variées et ludiques permettant aux parents et aux enfants de réaliser des activités de différentes natures dans plusieurs matières et à tous les niveaux scolaires.

Télé-Québec en classe

<https://enclasse.telequebec.tv/a-propos>

La plateforme éducative Télé-Québec en classe vise à favoriser la réussite scolaire, à stimuler le plaisir d'apprendre, à contribuer au développement de la culture des jeunes et à valoriser le recours aux pratiques efficaces en enseignement.

RÉCIT

<https://recit.qc.ca/>

Le RÉCIT est un réseau axé sur le développement des compétences des jeunes par l'intégration des technologies qui répertorie ses ressources par domaines d'apprentissage. Il peut s'agir, par exemple, d'activités, de projets, de webinaires, de formations, d'autoformations, d'outils pédagogiques et de grilles d'évaluation.

.....

Campus RÉCIT

<https://campus.recit.qc.ca/>

D'abord destinée au personnel enseignant, aux conseillères et conseillers pédagogiques et aux directions d'école, la plateforme Campus RÉCIT offre des formations sur des sujets divers en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le numérique. Ces formations sont ouvertes à tous.

.....

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

<https://www.banq.qc.ca/>

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre à la population un accès démocratique à la culture et au savoir. Ses collections, ses activités et ses services sont accessibles en ligne ainsi que dans 12 lieux ouverts au public répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Ressources pédagogiques – Domaine des langues

RÉCIT du domaine des langues

<https://www.domainelangues.qc.ca/fr/>

<https://www.domainelangues.qc.ca/en/>

Français à la maison

<https://sites.google.com/view/francaismaison/accueil?authuser=0>

Anglais, langue seconde

<https://sites.google.com/view/ressourcesals/page-daccueil?authuser=0>

.....

Apprenants en difficulté et littératie (ADEL)

<https://adel.uqam.ca/documents-a-telecharger/>

L'équipe de recherche ADEL offre sur son site Web des ressources variées en lien avec la littératie (fluidité en lecture, stratégies de lecture, etc.), notamment dans la section Documents à télécharger.

.....

Constellations

<https://constellations.education.gouv.qc.ca/>

Le site de développement pédagogique Constellations est conçu et produit par le ministère de l'Éducation. Il vise à développer le goût de lire ainsi que des habitudes durables de lecture. Il offre une sélection de livres variés, mise à jour régulièrement, qui s'adresse aux jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire.

Centre de la francophonie des Amériques

<https://francophoniedesameriques.com/pedagogique>

Le Centre de la francophonie des Amériques, organisme du gouvernement du Québec, propose gratuitement de nombreuses ressources pédagogiques en ligne. On trouve parmi ces ressources la Bibliothèque des Amériques, qui permet de consulter des milliers de livres numériques francophones et qui présente l'actualité littéraire ainsi que du matériel pédagogique.

Boukili

<https://app.boukili.ca/>

Cette application d'aide à l'apprentissage de la lecture comprend des dizaines de livres de niveaux gradués, plusieurs titres en format audio et des jeux.

Liste orthographique

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/liste-orthographique-a-lusage-des-enseignantes-et-des-enseignants/>

La liste orthographique du ministère de l'Éducation comprend un document de référence qui présente la sélection de mots à bien orthographier pour le primaire et des activités complémentaires.

Literacy Today (en anglais seulement)

<https://www.literacytoday.ca/>

Ce site permet d'aborder les questions essentielles qui touchent l'apprentissage de l'anglais en tant que langue d'enseignement.

LEARN : services à la communauté anglophone

<https://learnquebec.ca/home>

LEARN est un organisme éducatif à but non lucratif qui offre une panoplie d'informations et de ressources à la communauté anglophone du Québec.

Un exemple d'outil intéressant : Differentiating Writing Across the Curriculum: Multiple Genres, Multiple Ways.

Abracadabra

<https://literacy.concordia.ca/abra/fr/>
<https://literacy.concordia.ca/abra/en/>

Ce site, disponible en français et en anglais, présente des activités et des livres pour les jeunes qui s'initient à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Ressources pédagogiques – Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

RÉCIT du domaine de la mathématique, de la science et de la technologie

<https://recitmst.qc.ca/>

.....

Éclairs de sciences

<http://www.eclairsdesciences.qc.ca/>

Les outils conçus par Éclairs de sciences mettent de l'avant la démarche de la découverte active comme structure d'enseignement. Les activités et ressources proposées sont classées par cycles et par univers, permettent de télécharger un guide d'enseignement et sont généralement accompagnées d'un modèle de cahier d'expérience.

.....

Le planificateur de sciences

<https://leplanificateurdesciences.org/sae>

Cet outil diffuse des situations d'apprentissage et d'évaluation en sciences et permet aussi d'en concevoir.

.....

La Magie des maths

<https://lamagiedesmaths.ulaval.ca/>

Ce site Web offre plusieurs activités permettant l'apprentissage ludique des mathématique

Ressources pédagogiques – Autres domaines

RÉCIT du domaine de l'univers social

<https://www.recitus.qc.ca/>

<https://primaire.recitus.qc.ca/> (primaire)

<https://documents.recitus.qc.ca/> (secondaire)

<https://histoire.recitus.qc.ca/> (3^e et 4^e secondaire)

.....

RÉCIT du domaine des arts

<https://recitarts.ca/>

.....

RÉCIT du domaine du développement de la personne

<https://recitdp.qc.ca/>

.....

RÉCIT de la citoyenneté à l'ère du numérique

<https://www.citnum.ca/>

Compétence numérique

<https://competencenumerique.ca/>

Cette ressource permet de développer les 12 dimensions de la compétence numérique et de réaliser des activités pédagogiques adaptées à la réalité du numérique d'aujourd'hui. Plusieurs outils sont disponibles, dont un guide pédagogique, un gabarit de planification d'activités pédagogiques intégrant la compétence numérique et un continuum de développement de la compétence numérique.

Ressources – Adaptation scolaire

RÉCIT de l'inclusion et de l'adaptation scolaire

<https://recitas.ca/>

https://www.youtube.com/channel/UCasnKGf_yAE3zH4ecvXKaiQ

Le Service national du RÉCIT de l'inclusion et de l'adaptation scolaire a pour objectif d'offrir des services de soutien et d'accompagnement via son site Web et sa chaîne YouTube.

Institut des troubles d'apprentissage

<https://www.institutta.com/>

Cet institut vise à aider les jeunes d'âge scolaire ayant des défis liés à l'apprentissage. Il offre des ressources et des outils, en plus d'organiser des événements pour les parents.

Différenciation pédagogique : favoriser la réussite de tous

<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/differenciation-pedagogique-soutenir-tous-les-eleves-pour-favoriser-leur-reussite-educative/>

La différenciation pédagogique vise à faire progresser tous les enfants dans le développement de leurs compétences au regard du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), peu importe leurs capacités, leurs besoins, leurs champs d'intérêt, leur âge, leur origine, leurs aptitudes et leurs savoir-faire. Le Ministère a produit à ce sujet un document qui met l'accent sur la flexibilité pédagogique. En complément, il propose des outils qui donnent des exemples généraux de flexibilité pédagogique et des exemples concrets relatifs à différentes disciplines.

Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Reussite-educative-eleves-doues.pdf

Ce document ministériel a été conçu dans le but de soutenir le réseau scolaire dans ses diverses actions. Il permet de mieux comprendre la douance et fait ressortir la très grande diversité des profils des élèves doués.

Ressources culturelles

La Fabrique culturelle

<https://www.lafabriqueculturelle.tv/a-propos>

Cette plateforme numérique multiformats valorise les arts et la culture québécoise.

.....

Société des musées du Québec (SMQ)

<https://www.musees.qc.ca/fr/musees/>

Le site Web de la Société des musées du Québec (SMQ) regroupe 300 institutions muséales du Québec (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation) et offre notamment la possibilité de faire des visites et des expériences virtuelles.

.....

Office national du film du Canada (ONF)

<https://www.onf.ca/>

L'espace de visionnage en ligne de l'Office national du film du Canada (ONF) propose plus de 5 000 productions. Celles-ci peuvent être visionnées gratuitement ou louées



